

REPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884, Art. L.2121-12 et L.2121-17 du CGCT
L.2121-7, L.2121-10, L.2122-8, L.1111-1-1)

Le Conseil Municipal de la commune
de Brétigny-sur-Orge se réunira,

**le Dimanche 5 juillet 2020
à 11 H 00**

à la salle « Maison Neuve »
(accès par le parking Norauto-Auchan)

En raison de l'état d'urgence sanitaire, la séance se déroulera sans public
et sera retransmise en direct sur internet.

OBJET DE LA REUNION

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election de la liste des Adjoints
- Charte de l'élu local

Fait à Brétigny-sur-Orge,
Le 1 juillet 2020

Le Maire

Nicolas MÉARY